



Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise deux épreuves pédestres mixtes : une course/marche de 5km, une marche de 9km et un 10km chronométré, sur la commune du RELECQ KERHUON le **dimanche 8 septembre 2019**.

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation.

Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

Les départs s'effectueront à partir de **08h00 face à la plage du Moulin Blanc au Relecq Kerhuon**.

- 9h départ du 10km chronométrée.
- 10h15 départ 9km marche
- 10h45 départ du 5km Course non chronométrée
- 11h00 départ du 5km Marche non chronométrée

L'arrivée s'effectue également face à la plage du Moulin Blanc au Relecq Kerhuon.

Le retrait des dossards et les inscriptions sur place se font à partir de 8h00 et jusqu'à un quart d'heure avant le départ des courses ou de la marche, face à la plage du Moulin Blanc au Relecq Kerhuon.

Article 3 : Modalités d'inscription

Le nombre maximum d'inscrits est de 11 000 coureurs ou marcheurs sur notre événement Odyssea BREST.

3-1 Inscription

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

- **sur internet :** www.odyssea.info
Inscriptions en ligne jusqu'au mercredi 04 septembre 2019 à 22h.
- **sur place :** Sur le village le dimanche 8 septembre sur le village à partir de 8h00. Dans la limite des dossards disponibles
- **En permanence :** Tous les points sont sur notre site odyssea.info

3-2 Tarifs d'inscription :

| Epreuve | Catégorie Age | Tarif Internet et bulletins avant le 8 septembre | Tarif sur place Le dimanche 8 septembre |
|------------------|---------------|--|---|
| 5km Allure Libre | - 16 ans | 5€ | 6€ |
| | Adultes | 10€ | 12€ |
| 9km Marche | - 16 ans | 5€ | 6€ |
| | Adultes | 10€ | 12€ |
| 10km | Adultes | 12€ | 14€ |

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

3-3 Age minimum :

5 ans pour le 5km marche

8 ans pour le 5km course

8 ans pour le 9km marche

16 ans pour le 10km

Article 4 : Justificatif

Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

POUR LE 10KM :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou d'une licence compétition délivrée par la **FFCO**, la **FFPM**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition** ou de **l'Athlétisme en**

compétition ou de la **course à pied en compétition**, datant de **moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

- **ATTENTION: les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running.**
- **Les participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

POUR LE 5km et le 9km

Le certificat médical n'est pas nécessaire. Pour autant, pour les **coureurs/marcheurs mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire.**

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation.

Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ... pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 5 : Modalités d'inscription entreprises et groupes

Les inscriptions des groupes et/ou entreprises s'effectuent selon les conditions suivantes :

- Les inscriptions pour ces groupes/entreprises seront clôturées à la date du **vendredi 30 août à 20h.**
- Pour concourir, les groupes constitués devront s'inscrire via un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.
- Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant de l'Organisation ODYSSEA pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des tee-shirts et dossards.

Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.

Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site www.odyssea.info.

Ils pourront participer à trois challenges intergroupes, (challenge inter-entreprises/administrations ; challenge inter-associations ; challenge inter-écoles) sont organisés. Ils visent à honorer et remercier les entreprises, administrations, associations et écoles qui se sont mobilisées et regroupées en équipe pour marquer leur adhésion à la lutte contre le cancer du sein.

L'interclassement des groupes au sein de chaque challenge se fera sur la base du nombre d'inscrits par groupe par ordre décroissant.

La visibilité sur le T-shirt de course Odyssea (offert à l'ensemble des participants inscrits sous réserve de stock disponible) est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les entreprises participantes ainsi que leurs collaborateurs ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur entreprise sur le T-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès d'Odyssea et obtenu son autorisation.

Article 6 : Responsabilité

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

Article 7 : Assurance

L'association **Odyssea** dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

La sécurité médicale est assurée par l'Ordre de Malte en présence d'un médecin.

Article 8 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 10kms.

Le temps de course maximum est de 1h pour effectuer le parcours des 5kms.

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 9kms.

La course **ODYSSEA BREST** est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits. Vélos, trottinettes, rollers, poussettes sont interdits sur les parcours pendant la manifestation.

Article 10 : Droit à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 11 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

Article 12 : CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prendre contact avec l'association. L'association ODYSSEA certifie avoir réalisé une déclaration concernant la protection des informations personnelles auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant par mail une demande à contact@odyssea.info

Article 13 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA BREST** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les médias, sur Internet et sur tous documents et plaquettes que l'organisation serait amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.